

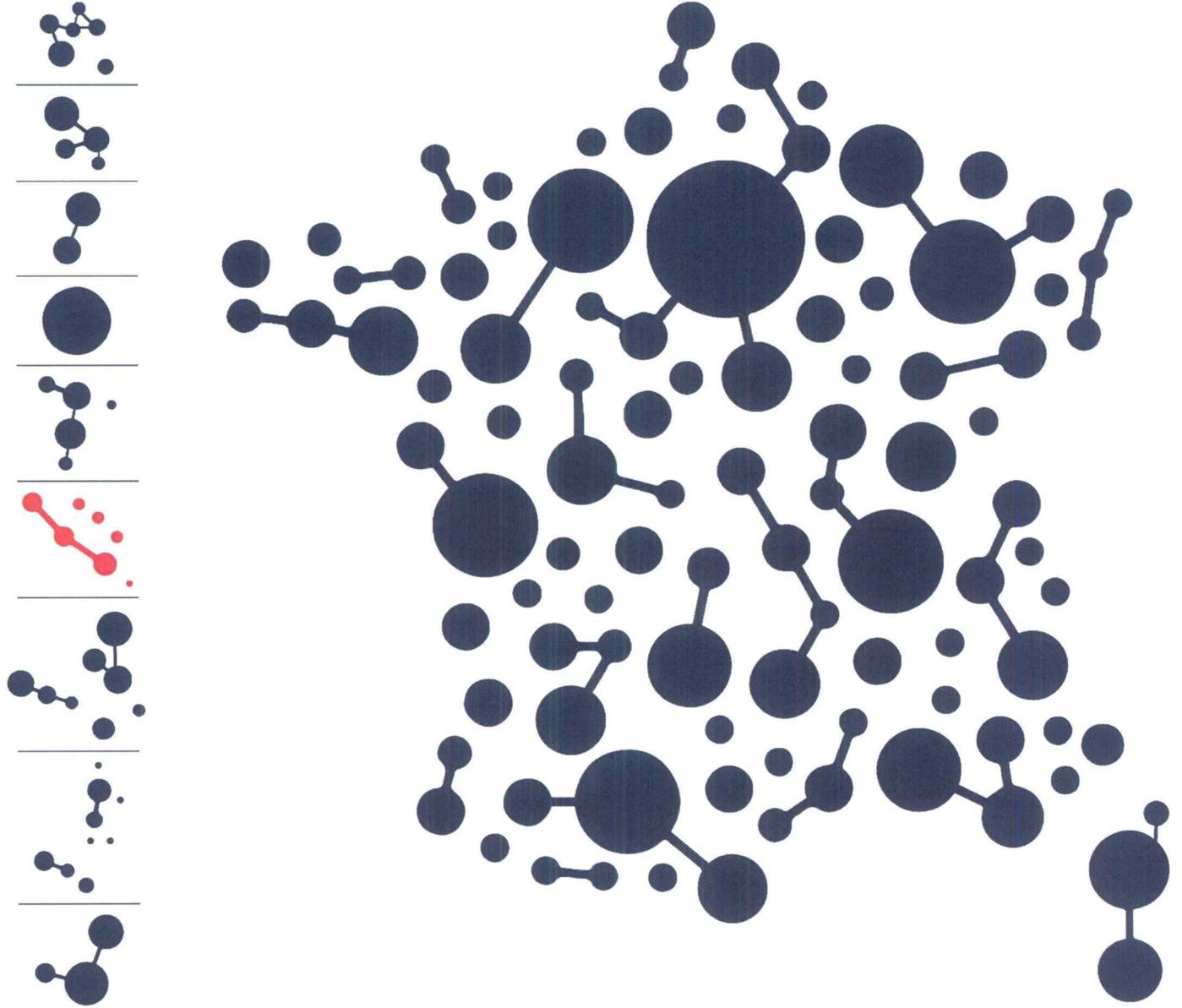


PLAN SPORT ET TERRITOIRE

Feuille de route du Mouvement Olympique et Sportif
Nouvelle-Calédonie

2019-2021

NOUVELLE-CALÉDONIE



CTOS

**NOUVELLE
CALÉDONIE**

PLAN SPORT ET TERRITOIRE (PST)

NOUVELLE-CALÉDONIE

Les CDOS/CROS/CTOS sont les organes déconcentrés du CNOSF auxquels celui-ci reconnaît qualité exclusive dans leur territoire « pour mettre en œuvre, en son nom et sous son contrôle, les missions qui lui sont expressément déléguées en début de chaque Olympiade par le biais d'une « feuille de route » et trouvant leur prolongement fonctionnel et organisationnel à travers la formalisation d'un « Plan Sport et Territoire » (PST). Ce PST doit par ailleurs assurer une répartition cohérente des interventions de chaque organe déconcentré du CNOSF à l'échelle d'un même territoire ».

Préambule des statuts du CTOS Nouvelle-Calédonie

La feuille de route définit le cadre dans lequel les CTOS déploient les actions nationales déléguées par le CNOSF, et ce à travers 4 thématiques :

- ↳ Sport & Education et Citoyenneté ;
- ↳ Sport & Professionnalisation ;
- ↳ Sport & Santé et Bien-être ;
- ↳ Sport & Politiques publiques et haut niveau.

La feuille de route représente la vision stratégique à long terme pour les représentants du Mouvement Olympique et sportif d'un territoire. Le PST en formalise le déploiement opérationnel.

Il évolue selon un rythme pertinent pour la vie du territoire (mi Olympiade, Olympiade...). Il répond aux besoins des Ligues, Comités régionaux et départementaux, des clubs et des licenciés.

Le Mouvement sportif s'est fédéré en Nouvelle-Calédonie au début des années 60 avec la création du CTS en 1961. La période des événements a débouché sur des accords politiques (Accords de Matignon en 1988 et Accords de Nouméa en 1998) qui ont modifié l'organisation politique et institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie avec notamment la provincialisation.

Le code du Sport ne s'appliquant plus en Nouvelle-Calédonie au soir des Accords de 1998, il a fallu repenser l'organisation du sport en Nouvelle-Calédonie. L'alternative était soit de monter des fédérations affiliées aux Fédérations Internationales, comme la Polynésie Française l'a fait, soit de maintenir nos ligues au sein des Fédérations Françaises en créant des liens conventionnels.

Le choix fait par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie en concertation avec le CTOS a été de trouver la voie d'un compromis : maintenir nos ligues au sein des Fédérations Françaises tout en leur permettant de s'affilier, avec l'accord des Fédérations Françaises, aux Fédérations Continentales Océaniques afin de pouvoir participer à des compétitions dans notre bassin géographique.

La délibération du 16 octobre 2001 votée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie précise cette organisation, met en place un agrément des ligues, définit les prérogatives du CTOS et crée une instance de concertation, le Haut Conseil du Sport Calédonien. Ce texte organise encore le sport en Nouvelle-Calédonie en 2018.

La Nouvelle-Calédonie est plutôt bien dotée en infrastructures sportives, héritage pour les principales des Jeux du Pacifique organisés sur le territoire en 1966, 1987 et 2011.

Contrairement aux Jeux de 1966 et 1987 organisés exclusivement à Nouméa, des épreuves ont été organisées dans les trois provinces lors des Jeux de 2011. L'objectif de rééquilibrage voulu a permis la construction d'équipements de qualité à Lifou (chef lieu de la province Iles Loyauté) et Koné (chef lieu de la province Nord) en plus de celles du Grand Nouméa.

Des équipements de proximité sont présents dans beaucoup de communes qui, à l'échelle de la métropole, ne sont que des villages.

Située à 20 000 km de la métropole, mais également à 2 000 km de l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ses grands voisins, la Nouvelle-Calédonie souffre de son éloignement et le coût des transports aériens dans cette région du monde représente un réel frein pour le Mouvement sportif.

Avec une population de 250 000 habitants pour une surface équivalente à la Belgique, la Nouvelle-Calédonie doit également composer avec une très grande dispersion géographique. La mise en place des Comités Provinciaux Olympiques et Sportifs permet au CTOS d'avoir depuis quelques années une meilleure proximité avec les territoires les plus éloignés de la capitale.

Le terrain de jeu pour les sports de pleine nature est exceptionnel et le climat adapté toute l'année à la pratique sportive de plein air. Le nombre de licenciés a culminé à 72 000 en 2012, et est malheureusement en baisse depuis. En 2017, nous enregistrons 60 000 licenciés soit un ratio de 24% de la population (baisse de 5% en 5 ans). 36% des licenciés sont des femmes. Quelques 700 clubs sont affiliés à nos ligues et comités.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Le CTOS occupe une place prépondérante dans le paysage sportif et institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, mais également de la région Pacifique. Le CTOS-NC est membre associé de l'ONOC et membre fondateur du Conseil des Jeux du Pacifique. De nombreux Calédoniens siègent dans différentes Fédérations Océaniques et en assurent même la présidence en baseball, bodybuilding, pétanque, Le président de la ligue de tennis de table, longtemps président de sa fédération Océanique est maintenant vice président de la Fédération Internationale au titre de l'Océanie, en accord avec sa FF. Un calédonien siège au sein du bureau exécutif du Conseil des Jeux du Pacifique depuis 8 ans.

En Nouvelle-Calédonie, le CTOS-NC est un membre incontournable du Haut Conseil du Sport Calédonien et désigne notamment outre ses 2 représentants, un représentant des athlètes et un représentant des entraîneurs.

Le CTOS-NC est l'interlocuteur privilégié du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les rencontres et réunions de travail sont nombreuses, aussi bien avec le Membre du Gouvernement en charge des sports et son cabinet qu'avec la Direction Jeunesse et Sport de la Nouvelle-Calédonie, même si la proximité varie.

Les rencontres avec les élus de la Nouvelle-Calédonie et les élus provinciaux sont fréquents sur toutes les questions qui attraient au sport, et à leur niveau les CPOS ont également des contacts fréquents avec les provinces.

Le Président du CTOS co-préside avec le Haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie la commission territoriale du CNDS, et les services du CTOS et de la DJSNC travaillent ensemble et harmonieusement à la répartition des crédits, à destination notamment des ligues. La répartition de l'enveloppe CNDS destinée aux clubs est faite conjointement par les directions des sports provinciales et les CPOS.

Un représentant du CTOS siège au CESE et lors de la mandature qui s'achève il présidait la commission Jeunesse et Sport du CESE.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Le CTOS Nouvelle-Calédonie est l'interlocuteur privilégié du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les rencontres et réunions de travail sont nombreuses, aussi bien avec le Membre du Gouvernement en charge des sports et son cabinet qu'avec la Direction Jeunesse et Sport de la Nouvelle-Calédonie, même si la proximité varie.

Les rencontres avec les élus de la Nouvelle-Calédonie et les élus provinciaux sont fréquents sur toutes les questions qui attirent au sport, et à leur niveau les CPOS ont également des contacts fréquents avec les provinces.

Le Président du CTOS co-préside avec le Haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie la commission territoriale du CNDS, et les services du CTOS et de la DJSNC travaillent ensemble et harmonieusement à la répartition des crédits, à destination notamment des ligues. La répartition de l'enveloppe CNDS destinée aux clubs est faite conjointement par les directions des sports provinciales et les CPOS.

Un représentant du CTOS siège au CESE et lors de la mandature qui s'achève il présidait la commission Jeunesse et Sport du CESE.

Le CTOS-NC a un partenariat fort avec l'Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie (ASSNC).

Ce partenariat se concrétise par un financement qui permet au CTOS de rémunérer un médecin chargé de délivrer gratuitement des certificats médicaux de non contre-indication à la pratique sportive (qui avaient été identifiés comme un frein à la pratique) et une cheffe de projet Sport Santé, chargée de copiloter l'axe 2 « Promotion de l'activité physique » du plan stratégique de l'ASSNC.

45 ligues sont affiliées au CTOS, représentant plus de 700 clubs.

En terme d'effectifs, le CTOS compte 13 salariés.

La stratégie « Sport & Education et Citoyenneté » du CNOSF pour les territoires

- Adopter une vision stratégique contribuant à la transformation positive de la société et valorisant une société de l'engagement (RSO, Éducation des jeunes, Engagement des jeunes, Engagement des femmes) ;
- Positionner le réseau territorial comme interlocuteur privilégié des différents acteurs de l'Éducation et de la citoyenneté.

Engagements territoriaux

- Promouvoir les valeurs de l'Olympisme en milieu scolaire à travers les opérations menées avec l'USEP et la DENC pour la Journée Olympique.
- Promouvoir le sport au féminin à travers un appel à projet annuel (Concours Femmes et Sport OPT), l'organisation d'une compétition multisports réservée aux filles U16 (Total Sport Girl Challenge) et la mise en place de formations à la gestion associative réservées aux femmes.
- Positionner le sport comme incontournable pour les collectivités territoriales à travers son rôle éducatif en le positionnant comme outil de prévention de la délinquance pour les jeunes de 12 à 17 ans.
- Développer l'engagement des jeunes à travers le service civique.

La stratégie « Sport & Professionnalisation » du CNOSF pour les territoires

- Assurer la représentation, la mobilisation et la défense des intérêts du Mouvement Olympique et sportif territorial dans les domaines de la formation, de la qualification et de l'emploi ;
- Renforcer le circuit d'information permettant d'optimiser les pratiques de professionnalisation du secteur associatif sportif ;
- Développer une offre de services concertée et territorialisée, notamment dans le domaine de la formation.

Engagements territoriaux

- Mettre en place un Groupement d'employeurs « Sport » et accompagner son fonctionnement. Le promouvoir auprès des employeurs potentiels au sein du Mouvement sportif comme en-dehors.
- Poursuivre les activités du CISE en tant qu'organisme de formation, avec la mise en place de formations professionnelles répondant aux besoins du Mouvement sportif et des collectivités.
- Participer pleinement au dispositif de recrutement d'éducateurs sportifs communaux dans le cadre du PTSPD, promouvoir le développement de postes pris en charge par les collectivités et travailler à la pérennisation de ceux-ci.
- Organiser la formation continue des entraîneurs de sélection.

La stratégie « Sport & Santé et Bien-être » du CNOSF pour les territoires

- Accompagner les Ligues et Comités dans le développement des dispositifs fédéraux sport-santé notamment en matière de formation ;
- Valoriser les dispositifs fédéraux par la diffusion du Médicosport-santé auprès des médecins prescripteurs et du grand public ;
- Informer et mettre en relation les acteurs concernés par la prescription d'APS en facilitant le recensement des clubs ;
- Porter des projets Sentez-Vous Sport ;
- Positionner le Mouvement Olympique et sportif au cœur des enjeux de sport-santé et de bien-être.

Engagements territoriaux

- Accompagner le Mouvement sportif dans le développement d'une offre sport/santé/bien-être en s'appuyant sur le Médicosport-santé. Accompagner notamment les porteurs de projets à travers le concours CIPAC.
- Mettre en place, en lien avec la cellule DO KAMO, des formations destinées aux éducateurs et encadrants.
- Travailler conjointement avec les acteurs concernés (DO KAMO, DJS, DPAS, ASSNC) à la mise en place des conditions nécessaires à la prescription médicale des APS et à l'accueil en clubs des divers publics.
- Participer avec l'ASSNC à l'élaboration du programme « Mange mieux, bouge plus ».

NOUVELLE-CALÉDONIE

La stratégie « Sport & Politiques publiques et Haut niveau » du CNOSF pour les territoires

- Devenir acteur dans les instances de concertation et du dialogue civil, en réponse à ses besoins (structures déconcentrées des Fédérations, membres) ;
- Faire du Mouvement Olympique et Sportif un acteur de la coconstruction de politiques publiques (intérêt général) ;
- S'inscrire comme partie prenante des politiques publiques et fédérales d'accès au haut niveau et d'appui à la professionnalisation des athlètes.

Engagements territoriaux

- Participer pleinement aux travaux du Haut Conseil du Sport Calédonien en étant force de proposition.
- Travailler avec les collectivités à la mise en place d'un nouveau mode de financement du Mouvement sportif ainsi que la mise en place d'un schéma directeur concerté des équipements sportifs.
- Poursuivre les travaux de maillage du territoire à travers les actions des CPOS.
- S'inscrire avec le CISE en partenaire de la structure de la Nouvelle-Calédonie dédiée au pilotage, à l'accompagnement, au suivi et à l'évaluation des stratégies d'accès au haut niveau.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Je, soussigné, Président du CTOS **Nouvelle-Calédonie**, m'engage à travailler sur ces axes stratégiques, au service de nos membres et de notre territoire, pour l'Olympiade en cours.


Charles CALI
CTOS Nouvelle-Calédonie


Denis MASSEGLIA
Président du CNOSF